

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 05 OCTOBRE 2023**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Benoît HUGUES, Monsieur Patrick PROTHIAU.

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND qui a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET  
Madame Marie-Claire BERTHIER qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY  
Madame Françoise BUCHILLET qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT  
Monsieur Mickaël SARRAZIN qui a donné pouvoir à Monsieur Florent TISSIER

Absents :

Messieurs David BORDES et Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 05 octobre 2023 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

### **- Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 07 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **- Devis pour activités sportives à l'école**

Considérant que les enseignantes souhaiteraient bénéficier, lors de cette année scolaire, de deux cycles d'apprentissage portant pour l'un sur 6 séances de 2 h de course d'orientation (560,00 euros H.T. + 147,00 € H.T. de frais déplacement) et pour l'autre sur 6 séances de 2 h de rugby flag pour les mêmes tarifs et que la Coopérative Scolaire prendrait en charge les frais de déplacement,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce sur l'acceptation de ces devis qui avaient reçu un accord de principe lors de la précédente séance,
- autorise Monsieur le Maire les signer.

#### **- Repas des Aînés**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les conjoints de moins de 70 ans accompagnant les personnes âgées de 70 ans et plus à ce repas bénéficieront également de la gratuité de ce repas.

La liste correspondante sera jointe à l'appui de cette délibération ainsi que celle des personnes hébergées en maison de retraite ou établissement hospitalier.

– **Passage à la norme comptable M57**

Afin de répondre aux exigences comptables liées à la M57, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le calcul des amortissements pour les biens inscrits à l'inventaire à partir du 1er janvier 2024 soit effectué au prorata temporis.

– **Point sur le projet de sentier**

Monsieur le Maire fait part de la teneur des propos qui se sont tenus en mairie lors de la réunion du 3 courant avec le maître d'oeuvre, un représentant de l'Agence Technique Départementale et des agents de la Direction Départementale des Territoires.

Considérant que le projet de passerelle tel qu'il avait été initialement pensé serait synonyme d'insécurité juridique, il semblerait qu'un consensus puisse être trouvé avec l'installation d'un parcours de santé, d'une part, et celle de deux pontons se terminant par des postes d'observation, d'autre part.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de traiter avec Monsieur le Sous-Préfet du sujet de la DETR qui avait été octroyée à la commune, d'aviser le maître d'œuvre de l'arrêt du projet de sentier ayant fait l'objet de la conclusion avec la commune d'un marché de maîtrise d'œuvre et de faire chiffrer à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire le nouveau projet.

**Transfert du Monument aux Morts du Rousset**

Monsieur Benoît Hugues propose que le Monument aux Morts du Rousset voit son emplacement changé en raison des vols qu'il a subis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire établir des devis afin de connaître le coût d'un tel transfert.

– **Recensement de la population**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Albert Despins a été nommé coordonnateur.

La commune sera découpée en deux districts. Les agents recenseurs seront respectivement Madame Marguerite Planchon pour la commune déléguée de Marizy et Monsieur Gérard Klein pour la commune déléguée du Rousset.

– **Bibliothèque**

Monsieur le Maire signale qu'à ce jour, malgré l'appel lancé pour trouver de nouveaux bénévoles, aucune personne ne s'est déclarée intéressée.

Un nouvel appel sera effectué notamment par l'intermédiaire du site de la commune et de la presse locale.

## - Questions et informations diverses

### Décision modificative

Des crédits font défaut au niveau du 675 (titres annulés sur exercices antérieurs) pour l'annulation d'une subvention reçue pour le projet de sentier du Lac du Rousset. La somme de 3 918 euros est à rembourser puisque les travaux n'ont pas commencé.

Pour permettre ce remboursement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 4 000 euros le chapitre 67 charges exceptionnelles en réduisant d'autant le chapitre 011 des charges générales.

### Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal

Suite à la nouvelle visite des locaux scolaires qui a eu lieu avec les membres de la commission RPI, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le maintien de la classe de maternelle à l'école de Marizy.

Cette décision est motivée par :

- le bien-être des élèves qui n'auront ainsi pas à passer 5 ans dans un même lieu,
- le fait que les locaux sont totalement adaptés pour des enfants scolarisés de la petite à la grande section de maternelle,
- la cour de récréation représentant un espace non bitumé est en parfaite adéquation avec les besoins des enfants de ces âges.

### Toiture Chapelle de Saint Quentin

Après contrôle, il apparaît que la charpente actuelle a besoin d'être renforcée pour recevoir une couverture en lauses, que les fermes peuvent rester en l'état mais que les pannes et chevrons devront être remplacés ou doublés pour supporter la charge des lauses.

L'architecte viendra présenter son diagnostic le 26 octobre 2023 sur le site de la chapelle avec un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

### Adressage

Les compléments de plaques de rue, numéros de maison et poteaux ont été réceptionnés le 27 septembre et seront mis en place courant octobre.

### Devis pour électrification de l'ex-scierie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Monsieur Bretinière s'établissant à 10 460.39 euros TTC. Il autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces installations électriques.

### Divers

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'achat de toilettes sèches pour le Lac du Rousset ainsi que de tables pour la salle des fêtes du Rousset. Des devis seront demandés.

Monsieur Florent Tissier indique qu'il a participé au constat de l'état du pont du Creux Terrier qui va être refait du 9 octobre au 6 novembre 2023.